

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 mars 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BRYCE—ALLUSION À UN ÉDITORIAL DU  
"MONTRÉAL-MATIN"

**M. William Bryce (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le vendredi 16, le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) consignait au compte rendu un éditorial paru dans un journal de Montréal, et qu'on trouvera reproduit à la page 2316 du *hansard*. Il est écrit dans cet éditorial, notamment, que "le gaélique est une langue étrangère au Canada".

Écossais, dont la langue maternelle est le gaélique, je refuse aux journaux de notre pays, quels qu'ils soient, le droit de faire pareille affirmation. Il suffira de lire l'histoire du Canada pour se rendre compte que du Cap-Breton, à l'est, jusqu'à l'immense littoral du Pacifique en Colombie-Britannique, des pionniers écossais ont participé à la colonisation de notre pays. Ainsi, dans l'Ouest, sans les colons de Selkirk, les Sutherland, Matheson, Gunn et McLeod, il est certain que le progrès de ces régions aurait été sérieusement ralenti. Je souhaite fort qu'aucun journal n'aille désormais écrire des choses pareilles, faute de quoi je serai bien obligé, encore une fois de me lever comme aujourd'hui pour protester.

### LE BUDGET

DÉPÔT DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer les documents budgétaires préparés à l'occasion de l'exposé budgétaire de demain soir et proposer qu'ils soient reproduits aux *Procès-Verbaux* d'aujourd'hui et au *hansard* de demain.

**M. l'Orateur:** Du consentement de la Chambre, la motion est-elle adoptée?  
(La motion est adoptée.)

### L'IMMIGRATION

AIDE SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉTABLISSEMENT  
DES FAMILLES

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'immigration. Afin de faciliter le

maintien de l'immigration et conformément au principe de l'union de la famille, le Gouvernement avait décidé, il y a plusieurs mois, de consentir des prêts pour aider à défrayer le transport des femmes et des enfants des immigrants. A cette même fin, le Gouvernement a maintenant décidé de recommander au Parlement, dans les crédits supplémentaires de 1956-1957, qu'à compter de 1<sup>er</sup> avril 1956 on aide à l'établissement des familles en payant à chaque immigrant ou colon la somme de \$60 par année pour chaque enfant de moins de 16 ans vivant au Canada et dont il assure la subsistance, durant la première année de résidence pendant laquelle l'allocation familiale n'est pas versée à l'égard de tels enfants.

Cette aide ne sera accordé qu'aux immigrants venus pour rester en permanence au Canada et aux Canadiens revenus s'établir en permanence au Canada.

### LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT À PROLONGER LES  
HEURES DU SCRUTIN

**M. J. W. Noseworthy (York-Sud)** demande à déposer le bill n° 205, modifiant la loi électorale du Canada (Heures du scrutin).

**Une voix:** Expliquez-vous.

**M. l'Orateur:** Le député nous fournirait-il des explications?

**M. Noseworthy:** L'objet de ce projet de loi est de prolonger de six heures du soir à sept heures du soir les heures du scrutin à l'égard des élections complémentaires tenues au cours des mois où l'heure normale est généralement observée.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

### DEMANDES DE DOCUMENTS

LA GALERIE NATIONALE—PRIX VERSÉS

**Demande n° 38—M. Diefenbaker:**

Copie de toutes les factures ou d'autres documents indiquant les prix versés pour chaque peinture ou chaque tableau acheté au prix de \$500 ou plus et destiné à la Galerie nationale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1950.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je crois comprendre que le député a décidé de maintenir cette motion, en dépit du point que j'ai soulevé l'autre jour. S'il en est ainsi, je n'y vois pas d'inconvénient.